

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement  
Supérieur Et de La Recherche  
Scientifique

**Université Hadj Lakhdar  
BATNA**

Ministère de l'Agriculture et du  
Développement Rural  
Direction Générale des Forêts

**Conservation des Forêts  
de la Wilaya de Batna**

## CONVENTION DE COLLABORATION SCIENTIFIQUE ET D'ÉCHANGES DIVERS

N°: 01/ UHLB-C.FORETS /2009

*ENTRE*

**L'UNIVERSITE HADJ LAKHDAR – BATNA**

Représentée par son Recteur, **Pr. Moussa ZEREG**



&

**LA CONSERVATION DES FORETS  
DE LA WILAYA DE BATNA**

Représentée par son Conservateur **Monsieur Abdelatif GASMI**



## **Préambule**

La protection et le développement des écosystèmes forestiers sont une exigence fondamentale de la politique nationale de développement économique et social.

Le développement du patrimoine forestier s'intègre dans le processus de planification nationale.

Dans le souci de dynamiser la recherche scientifique et de répondre aux devoirs de sensibilisation, de vulgarisation et d'éducation pour favoriser la protection et le développement des ressources naturelles; la Conservation des Forêts de la Wilaya de Batna considère que l'échange, le partenariat et la collaboration avec les institutions scientifiques et de recherche sont des moyens efficaces pour rehausser le niveau surtout si cette collaboration est orientée vers la résolution et la prise en charge réelle des problèmes qui retardent la protection, la préservation et la protection du patrimoine national forestier.

La recherche scientifique et la collaboration avec les institutions scientifiques de recherche ainsi que la sensibilisation et l'implication des différents secteurs dans les actions de protection du patrimoine naturel, sont les missions principales de la conservation des forêts de la wilaya de Batna. Ces missions sont concrétisées par les programmes d'intervention. A cet effet l'université au vu des moyens humains et matériels qu'elle recèle, et l'un des principaux partenaires et collaborateurs dans le domaine de la recherche, pour une meilleure connaissance et protection du patrimoine naturel.

La Faculté des Sciences de l'Université de Batna et la Conservation des Forêts de la Wilaya de Batna, avec des objectifs communs de recherche et de connaissance des milieux en vue d'établir une bonne stratégie de protection, estiment qu'ils sont deux organismes à vocation à la fois complémentaire et commune et que des échanges en partenariat de collaboration entre les deux institutions ne peuvent être que bénéfique au secteur.

D'un commun accord, les deux parties ont jugé nécessaire l'établissement d'une convention fixant les principes, les objectifs et les modalités de participation de chaque partie, dans le cadre des orientations définies par les textes et les réglementations en vigueur.

#### Article N°01 :

La présente convention a pour but d'organiser et de développer la collaboration entre les deux parties dans les domaines suivants :

- La recherche scientifique.
- La protection du patrimoine naturel.
- La sensibilisation et la vulgarisation par l'organisation d'expositions et de journées d'études.
- La publication des résultats d'étude et l'élaboration de bulletins d'information.
- L'encadrement des étudiants (organisation de sorties sur sites).
- La proposition de thèmes pour la réalisation de mémoires en tenant compte des préoccupations et suggestions de la Conservation des forêts.
- La participation des cadres de la Conservation des forêts dans les différents jurys d'admission des étudiants, même à titre honorifique.
- Montage de films et de reportages scientifiques et de vulgarisation.

#### Article N°02 :

Pour la concrétisation des objectifs précités, les deux parties conviennent:

- De donner à leur collaboration un caractère privilégié et exemplaire en vue notamment de promouvoir, d'intensifier et de généraliser les échanges entre elles, ce qui permettra de renouveler la convention à moyen terme.
- De conjuguer leurs potentialités respectives matérielles et humaines.

- D'élaborer un programme d'échange et de partenariat pour trois années consécutives à partir de la date de signature de la présente convention.

Article N°03 :

Les deux parties s'engagent à tracer un plan de travail sur cinq (05) années, en élaborant un programme d'activité, complété par des fiches techniques où seront définies les responsabilités de chacun.

Article N°04 :

Les deux parties ont convenu de tenir trois réunions durant l'année universitaire (Octobre, Mars et Juin). Ces réunions se tiendront simultanément au niveau de leurs sièges respectifs et auront pour but de traiter les missions suivantes :

- Etablir et réviser le programme annuel de collaboration.
- Assurer le suivi de l'état d'avancement des programmes.
- Evaluation des résultats des programmes réalisés.

Article N° 05 :

Les deux parties s'engagent à mettre à contribution les moyens humains et matériels nécessaires pour la concrétisation des objectifs et/ou de trouver le cas échéant d'autres partenaires temporaires ou complémentaires pour d'éventuelles sources de financement.

Les moyens d'intervention disponibles auprès de la conservation des forêts (transport, outillages, autres moyens de supports cartographiques,...) seront mis à la disposition des enseignants et des étudiants pour l'accomplissement de leurs activités pédagogiques et scientifiques dans les meilleurs conditions.

Article N°06 :

L'université Hadj Lakhdar de Batna s'engage à fournir à la conservation des forêts une copie (sous forme de CD) de tout rapport de stage ou de mémoire réalisés dans les structures de cette dernière.

Article N°07 :

La présente convention est établie pour une durée de cinq (05) années, à compter de la date de sa signature.

Article N°08 :

La résiliation de la présente convention peut être faite d'un commun accord ou a la demande d'une des deux parties, après un préavis de six (06) mois, accompagné d'un rapport circonstancié de la dite résiliation qui ne peut être prononcée qu'après élaboration d'un procès verbal et du bilan d'activité en commun.

Article N° 09 :

La présente convention prend effet, à compter de la date de sa signature.

Batna le, **21 JAN 2010**

**Le Recteur de l'Université Hadj Lakhdar de Batna**

**Le Conservateur des Forêts -Batna-**

مدير جامعة الحاج لخضر  
مؤسس زيسوق

محافظة الغابيات  
مضاه عبد الحكيم قاسمي

